

Décision Générale colonial

Décision n° 690 26 juin 1952

n° 690 26

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 26 juin 1952
Numéro JO n° 8 du 01/08/1952	Date du numéro 1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Sont promus pour compter du 1er juillet 1952, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, les agents du cadre local des Travaux publics de la Côte Française des Somalis ci-après désignés : En qualité de surveillant principal de 11 classe : M. Mussard, surveillant principal de 2 classe. En qualité de comptable de 1er classe : M. Rasamy, comptable de 2 classe